

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 5/12/18	
Décision n° 2018-40		
Date de validation officielle : 05/12/2018	Objet : AVIS Présentation méthode d'élaboration et premiers résultats sur liste de référence pour la faune N-A : exemple Aquitain	Vote ----- Présents : 14 Représentés : 27 ----- Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

JOANA PERRODIN, de l'OAFS présente un diaporama sur le sujet.

Elle rappelle certaines définitions, et évoque le rappel historique de ce chantier débuté en 2014 en Aquitaine (V1.0), poursuivi en 2018 (V2.0) sur l'Aquitaine pour apporter en 2019 des résultats sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et souligne le caractère évolutif de l'instrument (V2.1, V2.2, ...).

Le projet cible initialement les groupes taxonomiques les mieux connus, mais vise à traiter les groupes moins bien connus une fois certaines questions de niveau national levées par les chantiers en cours du MNHN.

Elle déroule les critères et outils nécessaires à l'exercice : la taxonomie, les statuts (présence régionale et/ou départementales, indigénat, phénologiques, identification, endémismes)

Elle souligne l'importance de ce type de document à nourrir l'élaboration des atlas et des Listes rouges par exemple.

Elle présente une réflexion sur l'élaboration d'indices : indice de distribution régionale, coefficient de rareté, sur la base des restitutions maillées des bases de données disponibles sur le SI Faune.

Examen du CSRPN,

Les échanges ont portés :

- Sur la capacité à gérer les synonymies : effective.
- Sur le calendrier et l'établissement des bornes temporelles, variables selon les groupes taxonomiques. 20 ans pour les mieux connus, 50 ans pour les moins connus. La borne de 50 ans pour les espèces disparues soulève question avec le principe d'une preuve effective de disparition, et le caractère absent à défaut.
- La distinction à établir entre un catalogue permanent des espèces d'un territoire (document traitant de l'historique des présences), et la liste de référence des espèces du même territoire qui donne l'état actuel de la situation des espèces « présentes ». Les 2 types de documents ont vocation à cohabiter et se compléter.
- L'importance à s'articuler avec les prescriptions nationales.
- Le besoin de s'inscrire dans une approche dynamique pour fournir des bilans selon des

pas de temps à définir, tout en respectant un cadre aux définitions stables apte à éviter les discordances territoriales (National versus régional) ou temporelles.

- L'absence du groupe des lépidoptères qui sera traité dans une version V2.1 selon les orientations apportées par le MNHN.
- L'emploi d'indices à partir des données de distribution maillées soulève des interrogations pour les espèces inféodées à des espaces linéaires (systèmes hydrographiques notamment), mais aussi aux aspects altitudinaux qui influent sur la répartition.
- Les problèmes d'identification ne sont pas que visuelles, mais aussi sonores, génétiques, anatomie interne...
- Si le travail est à conduire en Nouvelle-Aquitaine, les limites administratives arbitraires sont à dépasser, avec une réflexion selon une approche plus biogéographique. Il s'agit de connaître la fraction de responsabilité de la Nouvelle-Aquitaine sur certaines espèces. Le travail de hiérarchisation conduit par ailleurs par l'OAFS doit apporter des réponses sur cette responsabilité tant au niveau régional que départemental. Les réflexions sur la déterminance des espèces au titre des ZNIEFF contribuent aussi à ce chantier.

Le président souhaite que des recommandations puissent accompagner la proposition de décision favorable à la méthode proposée.

Il est recommandé que :

- Les groupes méconnus ou les données historiques soient prises en considération à minima au sein d'un catalogue régional des espèces.
- la relation espèces / habitats soit mise de côté jusqu'à nouvel ordre.
- le statut espèces occasionnelles soit approfondi et précisé
- le statut endémisme soit précisé.
- la méthode s'inscrive dans un processus d'enrichissement et de révision

Il met la proposition au vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 41 (Unanimité)

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule une décision d'avis favorable sur la méthode d'élaboration et les premiers résultats d'une liste de référence pour la faune de Nouvelle-Aquitaine à partir de l'exemple Aquitain, assortie de 5 recommandations.

A Angoulême, le 5 Décembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL